

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 15 (1923)
Heft: 4

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'invitation de la Confédération des syndicats du Mexique. On proposera par conséquent aux camarades mexicains d'ajourner au mois de septembre prochain la conférence avec les représentants syndicalistes de l'Amérique latine. (On sait que la dite conférence devait avoir lieu au Mexique le 1er mai prochain.)

Le bureau approuva la fondation d'une école d'été internationale pour adultes (août 1923, au château du Bruehl) et celle d'une école d'été pour jeunes gens (château de Tinz).

Le camarade Sassenbach est désigné pour représenter la Fédération syndicale internationale au congrès des syndicats de Hongrie.

Le bureau a reçu des nouvelles alarmantes au sujet d'une guerre imminente entre la Russie et la Pologne.

La commission, composée de représentants de la Deuxième Internationale, de l'Internationale des partis socialistes de Vienne et de la Fédération syndicale internationale, instituée aux fins d'enquêter sur la situation du prolétariat allemand, a terminé et présenté son rapport.

Le bureau a pris connaissance de ce fait; la commission se réunira le 5 avril, à Bregenz.

Le bureau résolut de convoquer pour le 27 mars, à Amsterdam, la commission constituée lors du congrès de Rome dans le but d'étudier les relations entre la Fédération syndicale internationale et les secrétariats professionnels internationaux. Le bureau se réunira à nouveau les 27 et 28 avril prochains.



Notice

Institut psychotechnique, Zurich. En 1921, après l'adjonction à l'office zurichois de la jeunesse d'un service d'examen psychotechnique, la nécessité de transformer celui-ci en un institut indépendant ne tarda pas à se faire sentir. Cet institut, placé sous la direction du professeur et assistant pour psychologie expérimentale à l'Université de Zurich, M. le Dr J. Suter, enregistre l'intelligence individuelle, les talents naturels et les aptitudes pour une profession. Les méthodes employées ont été contrôlées scientifiquement et pratiquement par la direction depuis plusieurs années. Les résultats obtenus sont satisfaisants à tous les points de vue. L'institut psychotechnique se trouve en face de la nouvelle école cantonale, à la Rämistrasse, à Zurich. Pour couvrir les frais de cet institut, il est perçu pour le traitement pratique de certains cas une modeste finance. La création de tels offices d'examen est dans l'intérêt de la jeunesse future. Nous devons nous efforcer de les rendre accessibles au public par le traitement gratuit.



Bibliographie

L'application du système des trois équipes à l'industrie métallurgique. La longue durée du travail avait déjà provoqué depuis 1910 une certaine agitation dans l'industrie métallurgique des Etats-Unis. La grève de l'acier en 1919 mit la question au premier plan. Certains membres de la « Taylor Society », association qui groupe des ingénieurs, des directeurs d'usines et des techniciens spécialisés dans l'étude des problèmes de la production et des questions ouvrières, furent chargés d'effectuer une enquête sur l'application du système des trois équipes dans l'industrie métallurgique aux Etats-Unis. Désirant connaître la situation existant dans les autres pays, ils entrèrent en relation avec le

Bureau international du travail. Celui-ci adressa, en décembre 1920, aux gouvernements et aux principales associations patronales et ouvrières des divers pays, un questionnaire relatif à l'application du système des trois équipes à l'industrie métallurgique. Le bureau vient de publier en une brochure de 162 pages en 8° (*« L'application du système des trois équipes à l'industrie métallurgique »*), le texte intégral des réponses qui ont été reçues, en les faisant précéder d'un exposé d'ensemble de la question, exposé dans lequel sont étudiés les points suivants: application du système des trois équipes, influence sur le rendement et sur le coût de la production, répercussion sur la santé de l'ouvrier et organisation diverse des équipes. Les réponses ne donnent pas de détails sur les améliorations à la technique de l'industrie, suggérées par la substitution du système des trois équipes à celui des deux équipes; mais l'impression générale qui ressort des réponses reçues est que l'application du régime des trois équipes se trouve facilitée par toutes les améliorations de l'outillage, permettant d'économiser la main-d'œuvre et, partant, de réduire au minimum le nombre des ouvriers supplémentaires. Il n'est pas impossible de perfectionner l'outillage et d'organiser la main-d'œuvre de manière que la réduction de la durée du travail n'entraîne aucune diminution du rendement individuel.

Mais, en général, aucune conclusion définitive ne semble actuellement pouvoir être tirée des réponses reçues, et le Bureau international du travail se propose de compléter la documentation au sujet de cette question, qui intéresse tout particulièrement les ouvriers des hauts fourneaux ainsi que plusieurs autres catégories d'ouvriers employés dans les industries à fonctionnement continu.

(Communication du Bureau international du travail.)



Situation du chômage à fin février 1923

Industries	Chômeurs		Secourus
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons	1,548	1,825	402
Vêtement et cuir	830	115	284
Bâtiment et peinture	10,132	292	2,926
Bois et verre	1,282	29	593
Textile	4,655	10,569	2,763
Arts graphiques et papier	745	454	274
Métallurgie, électricité	6,378	4,854	3,219
Horlogerie, bijouterie	6,035	1,790	3,849
Commerce	3,050	25	1,394
Hôtels, cafés, pensions	964	—	108
Autres professions	4,350	1,332	889
Personnel sans connaiss. prof.	12,765	506	5,155
Total pour la Suisse	52,734	21,791	21,856
Total décembre 1922	53,463	20,429	21,420
» octobre 1922	48,218	21,585	16,581
» août 1922	51,789	25,538	16,467
» juin 1922	59,456	30,629	23,242
» avril 1922	81,868	39,249	41,013
» février 1922	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921	74,238	59,835	39,072
» août 1921	63,182	74,309	33,782
» juin 1921	54,650	80,037	31,276
» avril 1921	47,949	95,374	27,280
» février 1921	41,549	84,633	20,098
» décembre 1920	17,623	47,636	6,045